



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
Rôle triennal 2025, 2026, 2027
(2^e exercice financier)

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière, de la Ville de Shannon :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Shannon sera, en 2026, en vigueur pour son **deuxième** exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance, sur rendez-vous, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 sauf le vendredi à 16 h, à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la soussignée donne avis que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Jacques-Cartier
60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G3S 1P8
Tél. : 418-844-2160
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 06-1997 et ses amendements de la MRC de La Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 15^e JOUR DE SEPTEMBRE 2025

La greffière,
Mélanie Poirier